

# MAIRIE DE LAYRAC-SUR-TARN

## BULLETIN MUNICIPAL



n°29



# La Gazette de Layrac

JUILLET 2009

## LE MOT DU MAIRE...

La tempête du 24 janvier, nous a brutalement rappelé les limites du progrès, le mauvais état d'entretien des lignes électriques et téléphoniques, mais a ravivé la solidarité entre voisins.

Pour notre commune les dégâts n'ont dans l'ensemble pas été très graves au regard des communes des Landes par exemple. Certains hameaux, comme l'Escalère, ont été privés d'électricité pendant presque une semaine. Il a fallu retrouver transistors, vieux téléphones pour avoir des nouvelles. Les habitations les plus récentes avec le « tout électrique » ont eu des problèmes d'intendance plus nombreux...Mais l'entraide n'a pas été un vain mot pendant ces jours difficiles et certainement des liens se seront-ils noués à cette occasion.

Ce que l'on doit déplorer c'est le manque d'entretien des réseaux électrique et téléphonique. On pouvait déjà avant la tempête constater nombre de poteaux penchés, de fils pendant exagérément ou à terre ; les dépannages ont résolu les problèmes majeurs, mais la remise en état tarde à venir.

La municipalité souhaitait proposer aux riverains du Crève-Cor menacés par ses crues la pose de batardeaux. Cette initiative, que nous pensions mettre en œuvre rapidement est retardée par des contraintes administratives. La réalisation d'un barrage écrêteur extrêmement coûteux et dont l'efficacité n'a pas été reconnue par l'étude a été abandonnée.

La nécessité pour toutes les installations d'assainissement d'être aux normes en 2012 est source de tracas pour certaines habitations ne disposant pas d'espace. Par ailleurs un dispositif d'assainissement collectif est onéreux pour les finances communales à une époque où les dotations de l'Etat ne cessent de diminuer. De nouvelles techniques pourraient répondre à nos besoins tant sur le plan de l'assainissement collectif qu'autonome et le coût serait raisonnable ; mais nous n'en sommes qu'au début de l'étude de faisabilité. Nous vous informerons sur la progression de ce dossier.

Le PLU est en attente de l'achèvement du schéma communal d'assainissement pour continuer sur la dernière phase : celle du règlement. Ce document étant établi pour une durée de dix ans environ est contraignant et difficile à finaliser en respectant l'intérêt général de la commune : l'environnement, la qualité de vie mais sans rester dans l'immobilisme.

Toute l'équipe municipale vous souhaite des vacances paisibles et heureuses avant de vous retrouver pour notre fête locale les 5 et 6 septembre.

J. Bonnet

## AU FIL DU CONSEIL MUNICIPAL ...

### DÉCISIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL.

#### Séance du 27 février 2009 :

- Vote du compte administratif et du CCAS : *Votés à l'unanimité*
- Achat de matériel : *achat de la tronçonneuse 475 €*
- Désignation d'un correspondant sécurité routière : *Didier BESSE*
- Revalorisation
  - de l'indemnité de gardiennage de l'église : *118,02 €* (augmentation de 0,76%)
  - de l'indemnité du carillonneur : *fixée à 300 €*
- Institution d'une prime de sujétion mensuelle pour Martine RAYNAUD (*83 € net*)
- Mesures de prévention pour les maisons vulnérables en cas d'inondation du Crève-Cor : afin d'aider à la prévention de ce risque, la municipalité a demandé des devis pour la fabrication de batardeaux qui se posent devant les ouvertures les obturant sur une certaine hauteur : *attente de devis*.
- Délibération pour procédure de mise en concurrence d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion : adoptée
- Convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA : la TVA sera remboursée l'année suivante si les investissements en 2009 sont supérieurs à la moyenne des années :2004-2007, sinon retour de TVA à N+2 . Convention à adopter.
- Modification des taux des taxes : à étudier dès que toutes les participations aux divers syndicats seront connues.
- Questions diverses :
  - Plan de Prévention des Risques approuvé. Les limites du cône de déjection ayant été modifiées, il est possible d'envisager l'implantation de la station d'épuration au lieu initialement prévu.
  - Modification des horaires de travail de l'agent communal : changement de jours travail : le lundi, mardi, jeudi, vendredi (9h30-12 et 12h45-17h15)

#### Séance du 20 mars 2009 :

- **Préparation du budget 2009 : Travaux ou dépenses prévus**
  - 6 000 € pour finir l'étude PLU et celle du schéma communal d' assainissement (demande de subvention à faire au niveau du département : entre 30 et 50%)
  - 1 200€ pour l'édition du PLU
  - 2 500€ : pour les enquêtes publiques PLU et assainissement
  - toiture de la remise + mur :4 300€, (subvention de50% escomptée)
  - batardeaux 1<sup>ère</sup> évaluation : 6 300 € environ, mais la liste des travaux n'est pas complète.
  - salle polyvalente : provision pour honoraires 5 000 € + 2 600 € (conducteur d'opération)
  - chaudière d'un appartement du presbytère à remplacer éventuellement : 2 00€
- Vote des taxes

La Dotation Globale de Fonctionnement pour notre commune était de 146€/ habitant en 2008, elle n'est que de **133€/habitant en 2009**

Une augmentation des taxes s'avère nécessaire : cette dotation ne couvre pas les dépenses du budget de fonctionnement

Augmentation de 8%. Vote : 2 contre ; 8 pour. Adoptée

## AU FIL DU CONSEIL MUNICIPAL ...

### ➤ Délibérations à prendre concernant :

- la réhabilitation du local remise
- la prévention des risques par la pose de batardeaux : la réalisation d'un barrage écrêteur dont l'efficacité n'est pas avérée représente une dépense que ne peut assumer la commune (estimation 600 000€ pour l'ouvrage seul.) Nous envisageons donc la pose de batardeaux dont la dépense pourrait être partagée entre la municipalité et les particuliers.

Devis : 6 207 €. Pas de subvention possible, car bâtiments privés. Une rencontre avec les personnes concernées sera proposée.

- la demande de débroussaillage du Crève-Cor auprès du SIAH.

### ➤ Questions diverses :

- Devis vitrail : l'atelier du vitrail a fourni un devis : 4145,34 €, envoyé à l'assurance Groupama qui doit mandater un expert.. Dépense budgétée en espérant un remboursement par l'Assurance.
- Salle polyvalente : Vendredi prochain à 10h M. Sicard nous présentera ses lères impressions

### Séance du 27 mars : Budget 2009 :

Le budget peut être consulté en mairie

Présentation du budget primitif pour l'exercice 2009 Voté à l'unanimité

	Fonctionnement	Investissement
Total dépenses	250 589 €	44 533 €
Total recettes	197 828 €	24 994 €
Résultat antérieur reporté	52 761 €	19 539 €

### Parmi les postes les plus importants en :

#### - Recettes de fonctionnement ( 250 589 €)

- **Produits des services du domaine** : concessions, locations, remboursements de frais. photocopies, part. SIERDT, redevance occupation domaine public **7 093**
- **Impôts et taxes** : contributions directes, taxe additionnelle aux droits de mutations **102 957**
- **Dotations, participations de l'Etat** **63 687**
- **Revenus des appartements** **18 571**

#### - Dépenses de fonctionnement ( 250 589 €)

- **Contributions aux organismes de regroupement** **83 667**  
dont 75 000 pour le SIGEP
- **Charges personnel** **51 550**
- **Fournitures** : équipement, voirie, batardeaux,divers **26 630**
- **Services extérieurs** : entretien terrain, bâtiments, matériel, documentation **16 650**
- **Indemnités Maire et Adjoints** **17 000**
- **Fournitures** : équipement, voirie, batardeaux,divers **26 630**
- **Achats** : EDF, eau, combustibles, carburants **13 700**
- **Autres services extérieurs** : comptable, fêtes, transp.personnes âgées timbres, téléphone,Internet, SPA **6 770**
- **Assurance** **3 773**
- **Contingents et part. obligatoires** : service incendie **3 247**
- **Taxes foncières** **2 100**

## AU FIL DU CONSEIL MUNICIPAL...

### - Les dépenses d'investissement : 44533 €

- Réhabilitation de la salle polyvalente : étude pour remise aux normes et réaménagement..
- Plan local d'urbanisme en cours : frais d'études et enquêtes publiques
- Travaux d'entretien des bâtiments communaux.

### Séance du 14 mai

#### 1) Tableau des permanences pour les élections européennes du dimanche 7 juin

#### 2) Prévisions pour le Pool Routier Investissement :

La communauté de communes (à la demande de M Gualandris qui juge l'état des routes insatisfaisant) a mandaté M. Jourdes (Bureau J2C) pour faire une étude sur l'état des routes du canton et répertorier les besoins des communes pour les 4/5 ans à venir afin d'envisager un plan d'investissement exceptionnel ( mais non subventionné par le Conseil Général).

Moïse a fait le tour des routes, chemins, impasses et places pour la réunion du 20 mai à 9h à la Mairie avec M Jourdes

#### 3) Assainissement Mme le maire rend compte des informations recueillies au cours de diverses réunions ou entretiens avec M Touzet du SDEA, Mme Rigaud du Cabinet ETEN et une technicienne de la société SAUR :

- Nécessité de se positionner sur un scénario pour continuer le PLU.
- Assainissement collectif incontournable pour une quinzaine de maisons du centre bourg.

La discussion s'engage sur le coût élevé de cet investissement (de l'ordre de 600 000 € HT et hors Cabinet d'études...) si l'on retient le scénario 2 c'est-à-dire l'assainissement minimum du bourg et des 2 zones classées en AU0 (route de Bondigoux), subventionnable à 50 %.

Marc Luga propose une mini station qui pourrait résoudre le problème des 15 maisons qui n'ont aucune possibilité de terrain. Problème : **où la placer ?**

Une réunion est organisée par le Conseil Général, le lundi 18 sur la création d'un syndicat départemental de l'eau et de l'assainissement.

Entre temps Marc Luga et Didier Besse proposent de se documenter d'ici la prochaine réunion de travail le 12 juin.

#### 3) Questions diverses :

\* Proposition de pose de batardeaux : information auprès des propriétaires concernés. Réunion à prévoir avec les personnes concernées avec M. de Paoli, un soir vers 18h.

\* Arbres penchés par la tempête :

- sur la place de l'église : difficile de redresser les prunus et le cyprès
- devant la salle polyvalente : à élaguer.

\* Salle polyvalente : la Communauté de Communes n'est pas intéressée par la salle, elle juge qu'il y aurait un manque de parking et trop de nuisances pour le voisinage pour une utilisation à l'échelle intercommunale.

Réunion de travail pour prévoir le minimum des travaux à faire.

\* Proposition de repas pour les aînés : le samedi 11 juillet

\* Demande de stationnement marchand ambulant d'un camion pizza. Avis favorable.

\* Voir pour l'assurance du cimetière. Envisager de faire un plan du cimetière car les noms s'effacent sur les caveaux anciens.

## **AU FIL DU CONSEIL MUNICIPAL...**

\*Vitrail de l'Eglise en attente de visite de l'expert.

\*L'association « L'art sacré du Villemurois » signale que le réseau électrique de la sacristie est vétuste. Prendre contact avec eux.

\*Départ de la locataire du logement du 1<sup>er</sup> étage de l'ancien presbytère.

\*Plan Communal de Sauvegarde: à réaliser pour la prévention des risques et l'organisation des secours à prévoir, Un travail de groupe en principe est prévu au niveau de la Communauté de Communes.

\*Abandon du projet intercommunal de piscine couverte.

### **Séance du 2 juillet :**

#### **-1 Choix d'assainissement:**

Discussion autour d'une solution proposée par la société Aquitaine Bio-Teste(33720). La station pour le bourg 80 EH pourrait être installée sur la petite place (occupation au sol de 35 m<sup>2</sup>)

Cette société a une obligation de moyens, de résultats, de maintenance et d'assurance Responsabilité civile

La solution pour le bourg coûterait autour de 120 000€ (sans les aides et ni frais de bureau d'étude) y compris le matériel, les réseaux et les branchements.

La société propose également aux habitants non concernés par la solution collective une solution négociée sur des installations individuelles.

Le conseil décide de se renseigner sur cette solution auprès du SDEA (Service Départemental Eau & Assainissement): M. Auriau pour avoir un agrément de principe

Le conseil décide de s'orienter vers cette solution pour le schéma d'assainissement.

**2-Proposition du CAUE (Conseil en Architecture ,Urbanisme et Environnement) pour le terrain communal:** proposition d'aménagement pour habitations , uniquement sur notre terrain. D'autre part, il serait possible de faire un chemin piétonnier en contrebas de la route.

#### **3- Réunion SIAH:**

1-Proposition des batardeaux. Il semble que cela soit de la compétence du SIAH => Étude par un cabinet, etc ...

2-Pas de réponse du SIAH à la lettre de la mairie pour l'entretien du ruisseau et information demandée concernant les batardeaux, à ce jour.

#### **4-Questions diverses**

- Mise en place du panneau du pays Tolosan sur le pilier d'entrée de la mairie

- Proposition de partenariat avec le Crédit Agricole: avantages consentis aux employés municipaux. N'engage pas la mairie.

Le conseil donne un avis favorable et transmettra les informations aux employés municipaux.

➤Permanences durant l'été:

➤Congés de la secrétaire: 13/07 au 22/07 et 3/08 au 12/08

Permanence : mardi - mercredi - jeudi : de 10h à 12h

➤Congés du Maire: du 13 au 23 août et du 20 au 27 septembre inclus

(s'adresser à M. Brousse en cas d'urgence)

- Proposition d'un envoi de fleurs lors d'un décès ou lors d'une naissance: accepté

## **STOP INFOS ...**

### **« JE DECLARE MON PUIITS »**

L'arrêté du 17 décembre 2008 fixe les éléments à fournir dans le cadre de la déclaration en mairie de tout prélèvement, puits ou forage réalisés à des fins domestiques de l'eau (JO du 26.12.2008 p.20010). Les dispositifs de cet arrêté sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Un formulaire Cerfa 13837-01, disponible en Mairie, est accessible sur le site internet du Ministère de l'Ecologie.

Concrètement :

-Vous envisagez de faire creuser un puits chez vous : en vertu de l'article L224-9 du Code général des collectivités territoriales, vous devez déposer en mairie une déclaration un mois avant le début des travaux.

-Les ouvrages déjà existants au 31 décembre 2008 doivent également être déclarés avant le 31 décembre 2009 !

Pour les ouvrages conçus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la déclaration se fait en deux étapes :

- dépôt en mairie du formulaire ; la mairie dispose d'un mois pour accuser réception de votre déclaration. Attendez d'avoir reçu cet accusé de réception avant de commencer les travaux.
- Actualisation de la déclaration initiale au maximum un mois après la fin des travaux.

Cette double déclaration est rendue nécessaire car il est fréquent que les caractéristiques de l'ouvrage prévu diffèrent de l'ouvrage réalisé

L'article R.214-5 du Code de l'Environnement définit comme usage domestique de l'eau tout prélèvement d'eau destinée :

- à l'alimentation humaine (eau potable), aux besoins d'hygiène,
- aux animaux, aux végétaux...

Tout prélèvement d'eau au plus égal à 1000 m<sup>3</sup> par an est considéré comme un usage domestique.

**Cette obligation vise à renforcer la protection du milieu naturel.  
Le MEEDDAT a créé un site d'information sur lequel le formulaire de  
déclaration est téléchargeable :**

**[www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr)**

## STOP INFOS ...

### RECENSEMENT MILITAIRE

#### ➤ Quand se faire recenser ?

- Entre la date de ses 16 ans et la fin du 3<sup>e</sup> trimestre suivant pour tout garçon ou fille de nationalité française....
- Entre 16 et 25 ans, pour une personne qui devient française, avant la fin du 1<sup>er</sup> mois suivant la date d'acquisition de la nationalité française.

#### ➤ Où et comment se faire recenser ?

- à la mairie du domicile
- au Consulat, si la personne réside à l'étranger....

L'intéressé (ou son représentant) souscrit une déclaration pour laquelle il doit fournir une pièce d'identité et le livret de famille.

#### ➤ Effets du recensement

Le jeune reçoit une information sur ses obligations notamment en cas de changement de domicile. Il est informé sur la convocation à l'appel de préparation à la défense et les conséquences d'un retard ou d'une absence. Une attestation de recensement lui est délivrée

**L'attestation de recensement doit être conservée soigneusement car les Mairies ne délivrent pas de duplicata.**

#### ➤ Défaut de recensement

- En cas d'absence de recensement dans les délais l'intéressé est en irrégularité et ne peut notamment pas passer les concours et examens de l'Etat. (ex le baccalauréat)
- La situation peut être régularisée à tout moment avant l'âge de 25 ans en se déclarant à la Mairie ou au Consulat.

Pour plus d'informations, les services à contacter :

- Mairie
- Ambassade et Consulat de France si le jeune réside à l'étranger

## PETITE CHRONIQUE DE LAYRAC ...

### Le juge de paix 1790-1958

On l'appelait « le faiseur d'arrangement ». Cet homme si volontiers admiré ou vilipendé, connu pour son abnégation ou sa cupidité était l'objet de satire ou d'éloge selon que l'on se sentait reconnu ou victime de ses arrêts.

Il était arbitre et modérateur des situations, conflits familiaux, querelles de voisinage, mais avait aussi le pouvoir de simple police et jugeait en première instance. Le juge de paix et son substitut assistés de leur greffier était un notable... Choisi parmi la bourgeoisie, il devait jouir d'une certaine aisance financière et être de mœurs irréprochables afin de ne pouvoir être corrompu par les plaideurs.

Cette institution reconnue par l'Assemblée nationale Constituante, lors de la réforme de la justice, allait perdurer jusqu'à ce que le Général de Gaulle ne la supprime en 1958.

Sous l'Ancien Régime, les paysans n'avaient recours qu'aux justices seigneuriales qui n'étaient pas contrairement aux assertions, trop souvent répandues, si arbitraires. Le manque de numéraire, la complexité de la justice, la lenteur ne leur permettaient pas de saisir en instance les justices royales.

C'est un véritable progrès voulu par le législateur qui rapproche les deux parties.

Aujourd'hui, l'instauration de médiateurs est venu ces dernières années remplacer ce manque de proximité des affaires quotidiennes que la solennité de la justice ne sait résoudre. Il s'agit d'hommes et de femmes connus pour leur probité et leur sens de l'équité.

Homme de bien, doué d'un bon sens psychologique, tel nous apparaissait dans nos campagnes ce juge de paix qui siégeait au chef-lieu de canton.

Robert Mosnier

# LES MOTS CROISES DE JP. A ...

## 17 mots à trouver : thème les vacances

### Horizontalement :

1-Grandes promenades. 2- Suivis. Dessert. 3 - Repos bienfaiteurs. Rhodium. 4 -Poussif. 5 -Pastis. Alla de fleur en fleur. 6- Ce n'est pas un beau site. Dans les PO. Moitié de tueur. 7- Embarcation. Rivière. 8-Phon : aller nager. C'est presque une mode. 9-Balade en bateau.10- Avec l'apéritif. Le prince de Monaco. Bon ou mal. 11- Apéro. Espèce de contrat. 12- Un loisir ou un sport. Sardinade.

**Verticalement :** A – Deux étoiles, c'est du chic. B- Pomme. Rivière. Ville du Sud Est. C- Refuse. Couleur contrariée.

Aux échecs. D- S'enfuit. Pose conscience. E- Armée. Route du Sud du Tarn et Garonne. F- Possessif. Jeu. A souri difficilement. G- Sur la plage. C'est presque un célèbre personnage de films. H- Terre mère renversée. Couleur vive sans tête. Assurance agricole. I- Article étranger. Possessif peu compliqué. Pas moi. Article de Madrid. J- A cuire au barbecue. Oui K- Grignoter la note. Epreuve physique L- Joli site. Vacances très tranquilles.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

### Solutions N° 28

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	R	E	S	T	R	U	C	T	U	R	E	R
2	A	V	A	R	E		H		R	A	T	A
3	C	O	U		D	I	A		B	D		S
4	O		C	I	O		T	R	A	I	N	S
5	R	A	I	N	U	R	E		N	O	U	E
6	N	U	S		B		A	P	I	C		M
7	I		S		L	O	U	I	S	A		B
8	S	C	O	R	E		B	S	A	R	I	L
9	S	O	N		M	A	O		T	B		E
10	A	N	N	E	E		U		I	O		U
11	N	T	E	C	N	I	R		O	N	O	S
12	T	E	R	A	T	O	G	E	N	E	S	E

# **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VILLEMUR et BESSIERES**

## **Championnat du Monde de Cyclisme des sapeurs-pompiers Samedi 5 et Dimanche 6 septembre**

La Communauté des Communes du canton de Villemur et la commune de Bessières auront l'honneur d'accueillir le Championnat du Monde de Cyclisme des sapeurs-pompiers.

Au programme :

- **Samedi 5 septembre:**

**Championnats de France et du Monde cyclistes « course contre la montre individuelle »**

**Départ de Bessières, Arrivée à Villemur. Passage dans les communes de Mirepoix, Layrac et Bondigoux en empruntant la D22.**

**Départs échelonnés toutes les minutes selon le nombre de participants de 10h à 18h.**

- **Dimanche 6 septembre :**

**Championnats de France et du Monde cyclistes « course en ligne sur route ».**  
**Boucle Villemur / Villemur via Villematier.**

A cette occasion, plusieurs déviations seront mises en place pour vous permettre de vous déplacer en toute sérénité.

La circulation est autorisée dans le sens de la course mais sera règlementée et filtrée par un important dispositif de sécurité géré par la gendarmerie nationale. Pour des raisons de sécurité évidentes, nous vous demandons d'éviter d'emprunter l'itinéraire de la course.

La gendarmerie nationale sera là pour vous guider tout au long de ces 2 jours. Très prochainement, nous adresserons un courrier aux riverains des parcours sur lequel figurera un numéro de téléphone d'urgence.

Nous vous invitons à venir nombreux encourager les participants, et notamment les représentants des sapeurs-pompiers de Villemur Xavier Bernat et le champion du monde sortant Christian Bernat.

Géraldine Lascout  
Office de Tourisme de Villemur

**Les itinéraires empruntés sont consultables en Mairie**

## CHEZ NOUS...

---

### ETAT CIVIL

#### ☐☐Décès :

Le 17 juin, Yves Plasse, le doyen du village est décédé à son domicile.

---

### NOUVEAUX ARRIVANTS

- M. ALBERTELLA et Mme SPERANZONI ont emménagé depuis quelques semaines au 54 route de Bondigoux.

---

### TRANSPORTS SCOLAIRES

Les cartes de transports scolaires sont à retirer à la Mairie à la rentrée scolaire.

---

---

### CONGES SECRETARIAT

- du 13 au 20 juillet

- du 3 au 10 août

Permanences : mardi, mercredi, jeudi de 10h à 12h.

En cas d'urgence :

appeler Mme Bonnet

au 05 61 35 36 84

---

### REPAS DES AINES

Les aînés du village sont invités à la Salle polyvalente le samedi 13 juillet à 12h à partager en toute simplicité un moment de convivialité, une occasion pour se remémorer des souvenirs de jeunesse ou tout simplement d'oublier le train-train quotidien.

## LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

➤ **La Communauté de Communes de Villemur** regroupe actuellement les 7 communes du canton.

Président : Eric Oget

Siège social : 3 Avenue Saint Exupéry 31340 VILLEMUR

Site : [www.cc-villemursurtarn.fr](http://www.cc-villemursurtarn.fr)

Un journal communautaire avait été édité. Il devait être distribué par la Poste dans tous les foyers du canton. Une partie des habitants de Villemur et de La Magdelaine a effectivement reçu la brochure. Malheureusement une grande partie de ces journaux « s'est perdue » de sorte que nous ne disposons dans nos communes que de quelques exemplaires. Ils sont consultables en Mairie.

➤ **Le SCOT Nord-Toulousain** (Schéma de Cohérence Territoriale)

Nouveau président : Eric Oget

Siège social : Parc économique du Triangle, 130 avenue de l'Industrie 31660

BESSIERES

Site : [www.scot-net.fr](http://www.scot-net.fr)

## VIE ASSOCIATIVE...

- **LE CLUB DES AMIS DE LAYRAC** a proposé pour ce premier semestre :
  - la soirée millas : elle fait revivre une vieille tradition de Layrac : Jacqueline Faccin a continué cette soirée en souvenir d'Andrée Delmas (Ninou) qui l'avait instituée il y a bien des années.
  - la soirée dansante du mois de mars.
  - lors du passage du Rallye du Frontonnais une buvette avec grillades. Le bénéfice de cette manifestation entre dans le budget du repas offert aux aînés.
  - Une animation œnologie mensuelle ; la saison s'est terminée par un sympathique repas composé d'une succulente paëlla préparée par Jean-Pierre assisté de Michel...

Le dimanche 13 septembre : VIDE-GRENIER

- **VIVRE A LAYRAC** a organisé la 1<sup>ère</sup> fête de la musique



---

## ENVIRONNEMENT/DEPOTS SAUVAGES/ DECHETS

Des plaintes et signalements de dépôts sauvages :

- d'encombrants (à côté des containers à ordures ménagères)
- de déchets verts en divers lieux de la commune : fossés, terrain communal ou dans les containers à ordures ménagères ( ex : container Chemin des Crêtes avant la Place de l'Eglise)

arrivent en Mairie. Ce fait est encore marginal certes mais tend à se développer.

C'est bien sûr une question de facilité puisque la Déchetterie de Villemur propose des horaires et des jours d'ouverture aménagés pour l'apport de déchets non pris en compte par la collecte des ordures ménagères et que les encombrants sont recueillis une fois par trimestre au porte à porte.

En application de l'article L541-3 du Code de l'Environnement, l'auteur du dépôt peut être mis en demeure de procéder à l'enlèvement des déchets abandonnés et au nettoyage éventuel des lieux souillés.

Le Code pénal prévoit des contraventions dont les amendes peuvent aller de 38 à 150 € (art R.610-5, R.632-1 et R635-8).

**Il serait regrettable d'en arriver à de telles extrémités : un peu de civisme résout ce problème. La collectivité a mis en place des solutions, chacun prend en charge ses déchets et ne compte pas sur l'employé communal ou sur les riverains pour pallier son manque de respect de l'environnement. Gardons à notre village rural sa qualité de vie.**

**Encore plus regrettable : ces actes d'incivilité répétés à l'échelle cantonale font que notre taxe d'enlèvement d'ordures ménagères est plus élevée qu'ailleurs (on ne trie pas assez) et que pour garder un environnement propre on soit obligé, à l'avenir, de passer à un autre type de collecte plus coûteux pour nous tous !**

### RAPPEL

**Prochain passage des encombrants :**

Mardi 22 septembre 2009

Mardi 15 décembre 2009

Vous devez vous faire inscrire en mairie une semaine avant la date de passage.

### **Horaires de la Déchetterie**

Vous pouvez déposer vos déchets encombrants, gravats, déchets verts et déchets spéciaux aux heures d'ouverture suivantes:

lundi - mardi- mercredi - vendredi - samedi

de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h

dimanche de 9h à 17h

**RENDEZ-VOUS**

**LES 5 et 6 SEPTEMBRE 2009**

**POUR LA FETE LOCALE**

**BONNES VACANCES**